

CONSEIL MUNICIPAL 18/10/2021

Le Conseil municipal s'est réuni le 18 octobre 2021 à la salle annexe de la Mairie sous la présidence du Maire, Jean-Louis HERBAUT.

Dans le cadre de la convention de participation avec le Centre de Gestion du Haut-Rhin, relative à la protection sociale complémentaire prévoyance des agents communaux, le Conseil donne un avis favorable à la signature de la convention portant sur les nouveaux taux de cotisations applicables au 1^{er} janvier 2022.

Le Conseil a approuvé le renouvellement de la convention de partenariat entre les communes de HEITEREN et WOLFGANTZEN et la Fédération des Foyers Clubs d'Alsace, arrivée à échéance le 30 août 2021. Cette convention a pour objet de définir les modalités de coopération, les moyens financiers alloués par la commune et les modalités de mise à disposition de locaux pour la période du 1^{er} septembre 2021 au 31 août 2022.

Dans le cadre des travaux d'enfouissement et de renforcement du réseau BT à partir du passage à niveau situé au nord-ouest de la commune jusqu'à la maison du garde-barrière à l'entrée de la forêt, la société VIALIS, maître d'ouvrage, a procédé à la consultation des entreprises. Les propositions ont été soumises à la Commission d'Appel d'Offres qui a retenu l'entreprise CITEOS. Les membres du Conseil approuvent cette décision.

Les conseillers ont ensuite donné un avis favorable à la convention de mise à disposition d'un emplacement sur le parking de la salle polyvalente pour la vente ambulante de pizza au profit de la société LORENZO PIZZA/Sarl LAMONTRE de BENNWIHR-GARE.

Par arrêté du 14 juin 2021, les limites de l'agglomération de Wolfgantzen ont été modifiées puisque le tronçon qui comprend les habitations au droit de la voie a été intégré à la voirie communale. La vitesse est également limitée à 50 km/h comme la rue Principale.

Certaines habitations ont rencontré des difficultés concernant leur adresse postale car rattachées à la RD1. Le Conseil a décidé de nommer ce nouveau tronçon communal : rue de la Forêt.

Les entreprises situées dans la zone artisanale, à l'Est du village, le long de la RD 290, au droit de la voie rencontrent fréquemment des difficultés pour renseigner les clients et livreurs. Elles sont contraintes de donner l'adresse de la RD 290 sans autres précisions. Il est décidé d'étendre la rue Principale jusqu'à la société Créaferm et de numéroté les parcelles de 2A à 2E.

Un arrêté a été pris dans le cadre de la lutte contre les nuisances sonores précisant notamment les places horaires et les réglementations d'usage pour l'usage des engins de chantier, des engins agricoles, le tapage nocturne chez les particuliers, les nuisances liées aux animaux domestiques, les établissements ouverts, les entreprises et les commerces. Cet arrêté est affiché au niveau de la Mairie.

Mme Yvette CORNIAUX, adjointe chargée de l'urbanisme, présente les déclarations préalables et les permis de construire instruits du 14/05/2021 au 18/10/2021.

Le Conseil approuve la convention de mise à disposition d'un agent contractuel pour un temps non complet de 83,03 % passée avec le Centre de Gestion de Haut-Rhin pour le recrutement de l'ATSEM jusqu'au 06/07/2022.

Le Conseil prend note des effectifs de la rentrée scolaire avec l'ouverture d'une 4^{ème} classe. Un service civique viendra en renfort auprès de la classe de grande section et CP.

Les Conseillers prennent acte de l'obligation pour les sapeurs-pompiers de présenter un certificat vaccinal complet ou un test RT-PCR ou antigénique du 15/09 au 15/10/2021. A compter du 15 octobre 2021, les tests ne sont plus valables, seul compte le certificat vaccinal. Faute de présentation des justificatifs requis, les sapeurs-pompiers seront suspendus.